



**Réunion des
animateurs
SAGE
Bassin RMC**

**Préservation
des
ressources
stratégiques
AEP**

1. Contexte

Nappes Vistrenque et Costières, ressources stratégique pour l'AEP

2. Etude de délimitation des zones de sauvegarde

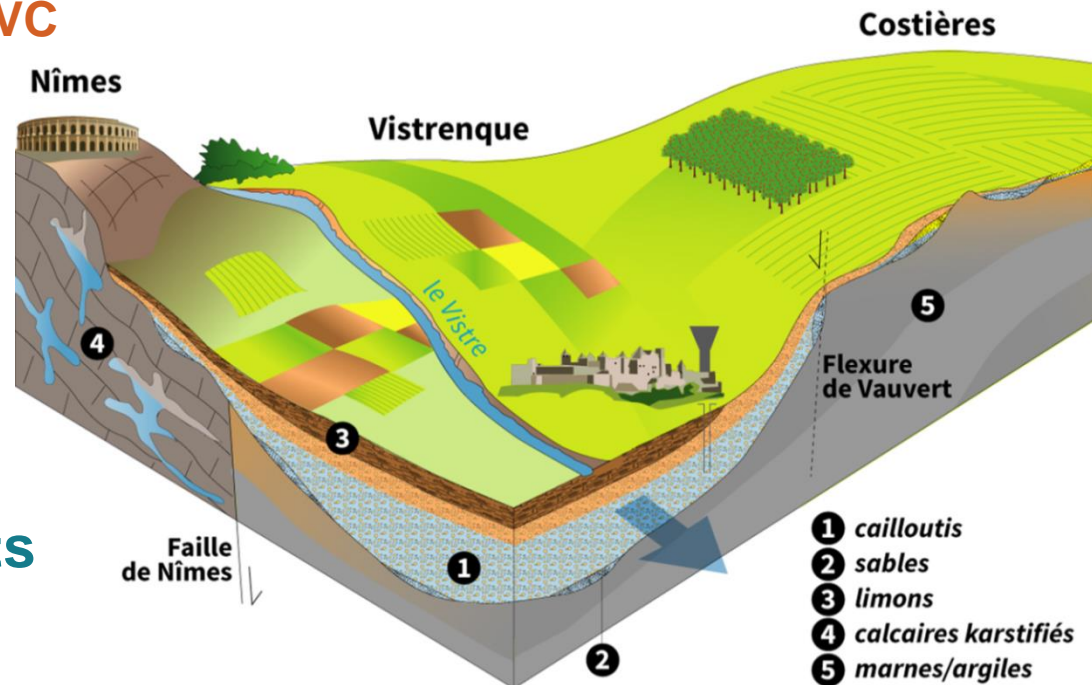
focus sur la concertation menée

3. Rédaction des dispositions et règles du SAGE VNVC approuvé

Expertise technique structure porteuse
Collaboration constructive SCoT Sud Gard

4. Mise en œuvre du SAGE VNVC

1. Contexte territorial



- **48 communes** dont Nîmes,
- **300 000 habitants** (1/2 pop du Gard),
- **790 km²**, dont 530 km² de nappes eaux souterraines,
- **nappes stratégiques pour AEP**, assurant **42% des besoins en eau potable** (près de 15 M m³/an AEP),
- **péri-urbain**, fortes pressions d'aménagement, **hausse des prélèvements AEP projetée à + 40% en 2040**
- Périmètre couvert par **SCoT**

2. Délimitation des zones de sauvegarde

- **Etude délimitation des ZS** portée par le SMNVC, entre 09/2014 et 03/2016, pendant élaboration SAGE VNVC
- **Etude en 3 phases** (3 critères : potentialité x vulnérabilité x occupation des sols)
- **Démarche concertée :**

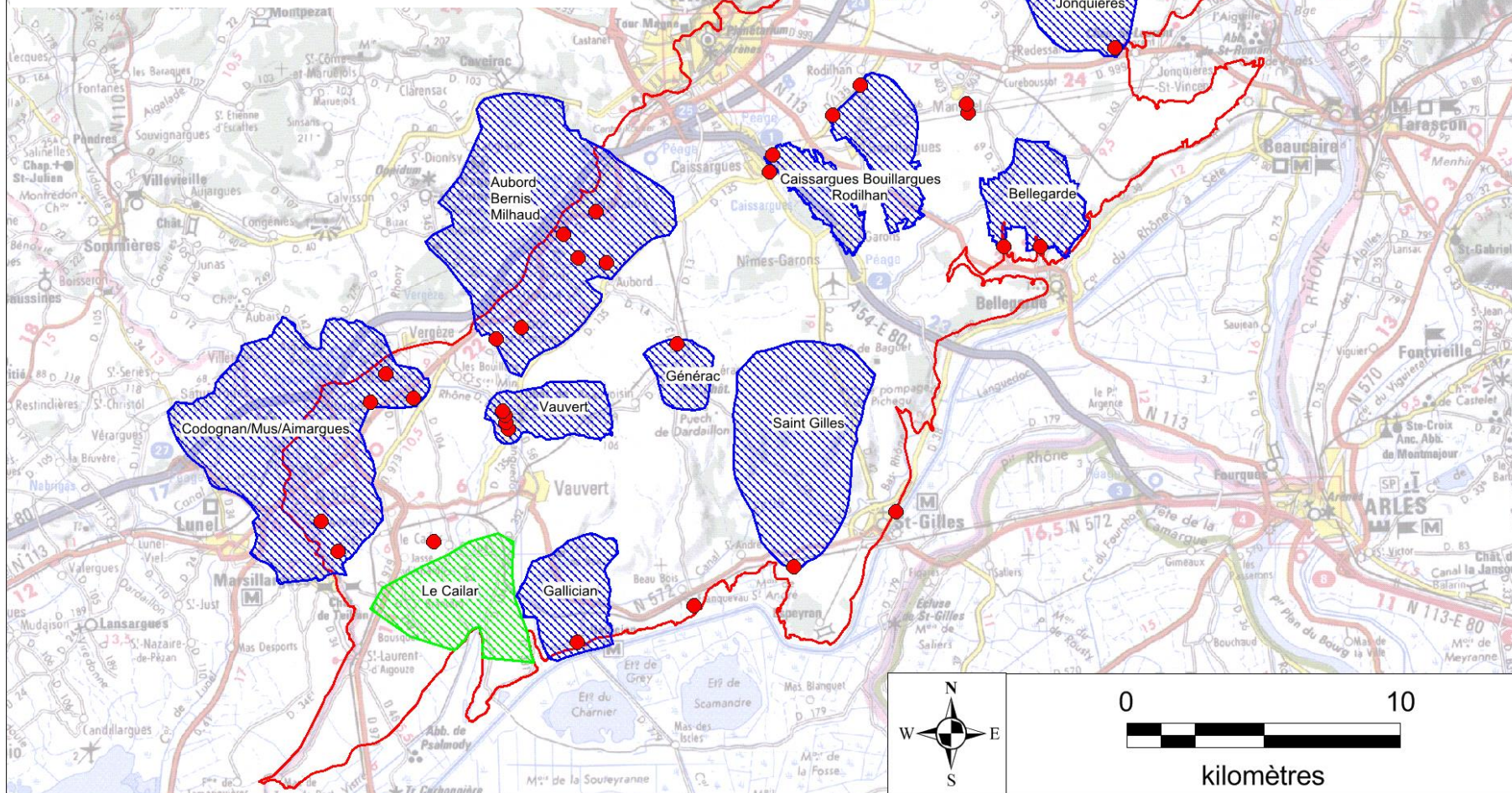
COFIL de l'étude (14 membres dont AE, ARS, DDTM30, DREAL, CA, Région, CG30, EPTB Vistre, SAGE VNVC, SCoT Sud Gard et CA Nîmes Métropole)



Ateliers de concertation pour définir les **stratégies de préservation de ces ressources** (47 membres dont agence d'urbanisme, EPCI, communes, élus CA30, CCI, UNICEM, union des distilleries, usine Saint Mamet, Nestlé – Perrier, SYNGENTA ...)

- Limite de la masse d'eau
- Zone de Sauvegarde pour le Futur
- Zone de Sauvegarde Exploitée
- Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement
- Captage exploité

**13 ZS dont 12 ZSE et 1 ZSNEA
(soit 280 km²)**



➤ **Propositions de stratégies intervention hors SAGE et de pistes de réflexion pour SAGE VNVC en cours élaboration**

2. Délimitation des zones de sauvegarde

- **Craintes, divergences exprimées par les acteurs agricoles et les carriers, lors de l'étude ZS :**

Territoire **déjà bien outillé,**

Efforts en faveur de la qualité de l'eau déjà largement imposés par la réglementation (plus prioritaire),

Efforts environnementaux à consentir atteint,

Eviter toute généralisation, surprotection et blocage de tout projet (travailler à plus petite échelle),

Mais demande **d'élargir les aides financières** à l'ensemble des ZS et proposer des mesures contractuelles (base volontariat).

- **Peur/refus d'une nouvelle contrainte réglementaire**
Considérer les ZS comme entités provisoires, à faire évoluer

3. Dispositions et règles du SAGE VNVC

- **Délimitation ZS achevée durant l'élaboration du SAGE VNVC**, co-porté par le SMNVC (MO ERM),
- **SMNVC en appui technique pour intégrer les ZS et ses mesures de protection, dans le SAGE VNVC en élaboration** (comité de rédaction ouvert membres CLE),
- **Toujours 13 ZS, mais pour éviter les blocages et rendre acceptable les mesures de préservation, souhait de distinguer 2 sous secteurs d'enjeu (graduer les mesures) :**
 - Secteur enjeu niveau 1** = PPR captages exploités, futurs PPR liés aux avis des hydrogéologues agréés, ZAP dans le cadre des études « AAC »,
 - Secteur enjeu niveau 2** = ZS excepté secteur enjeu 1.

3. Dispositions et règles du SAGE VNVC

1	GESTION QUANTITATIVE DES EAUX SOUTERRAINES
1 disposition au PAGD	Encadrer les prélèvements pour préserver durablement l'équilibre quantitatif dans les zones de sauvegarde
2	QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE
8 dispositions au PAGD	Faire connaître la cartographie des ZS, Prendre en compte l'enjeu de préservation des ZS dans les docs d'urbanisme (co-écriture SCoT), Limiter implantation d'activités présentant un risque pour la ressource en eau dans les ZS (<u>règle 2</u>), Prendre en compte les ZS et leurs objectifs de protection dans le SRC (<u>règle 3</u>), Sensibiliser, informer et former les acteurs et usagers aux pratiques respectueuses de la ressource, Améliorer la connaissance des potentialités dans les ZS en vue d'une exploitation future

4. Mise en œuvre du SAGE VNVC

- **SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières approuvé par AP du 14 avril 2020**
- **AP attaqué par l'UNICEM**
recours gracieux (juin 2020) puis contentieux (août 2020)
- **Contexte sanitaire a perturbé le démarrage de la mise en œuvre du SAGE, mais :**
Sensibilisation inspecteurs environnement DREAL,
Mise en œuvre du SCoT Sud Gard approuvé (PLU)
- **Projet de développer la communication/ sensibilisation sur les ZS + utiliser leviers financiers pour mettre en œuvre des actions de préservation de la ressource dans les ZS, fonction des opportunités.**

« concilier l'occupation des sols et les usages avec la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau »

- **Ambition de construire un SAGE adapté à la réalité du territoire et de son dynamisme,**
- **Oppositions manifestées,**
- **Collaboration constructive avec le SCoT Sud Gard qui a intégré les enjeux AEP en amont de l'approbation du SAGE VNVC.**



MERCI DE VOTRE ATTENTION